



Filiation: nom de famille d'un enfant

Par **S Diabate**, le **20/04/2009** à **12:25**

Bonjour,

J'ai un bébé de 6 mois et demi, née le 13 octobre 2008, qui porte le nom de son père. Je suis venue à savoir que si son père est séparé de fait de sa femme italienne, il n'a jamais divorcé.

D'autre part aujourd'hui nous venons à nous séparer, et il repart vivre en Italie dont il est originaire.

Je souffre du fait que ma fille porte le nom de son père et pas le mien.

Et de plus je crains d'éventuels litiges en ce qui concerne la garde de ma fille.

Y-a-t-il une possibilité de faire accoler nos deux noms ?

Merci d'avance.

Sophie Diabate

Par **angelina3007**, le **20/04/2009** à **14:16**

bonjour, je suis dans la même situation, mon enfant porte juste le nom du père et je suis désolé tu ne peux pas ajouter le tien. Je suis allé en mairie, j'ai écrit au tribunal ILS NE PEUVENT RIEN FAIRE. Car la déclaration de nom, ne s'effectue qu'UNE fois (3 jours après l'accouchement maximum).

Le seul moyen c'est une procédure au garde des sceaux qui est longue un an et il faut une raison légitime. Moi je vais tenter l'abandon du père, mais faut des preuves comme une décision de justice, je pense que je vais tenter cela.

Sinon, ce que la mairie m'a dit tu peux mettre ton nom en nom d'usage, tu peux le mettre sur la

carte d'identité de ton enfant mais en deuxième place et sur le passeport aussi et pour l'école il peut porter les deux noms. Voilà moi mon enfant à deux ans et ça fait plus d'un an que je cherche et ceci sont les seules solutions. Cordialement